



Asnières-la-Giraud

Mairie de ASNIERES LA GIRAUD
55 avenue de St Jean d'Angély
17400 ASNIERES LA GIRAUD
Tél : 05 46 59 07 05

ARRETE n° 014 - 2026

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire d'Asnières-La-Giraud,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 001-2016 du 16/01/2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-0510 en date du 05/10/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 05/10/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principale de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	ROY Jérémie	Adjoint technique	01/10/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

ARTICLE 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Asnières-La-Giraud., le 31 juillet 2026,

Le Maire,

Frédéric BAUDOUIN



PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2026